Commune des Avirons

Extrait N° 5 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 1er mars 2013

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 08 MAR. 2013 que la convocation du Conseil a été faite le **21 février 2013** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **23**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

L'an deux mil treize, le 1er mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. REMY Michel - M. GRONDIN Jacki

Procurations : Mme HEBERT Monique a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - **Mme LAMOLY Viviane** a donné mandat à Mme ZETTOR Jacqueline - **Mme JULLIEN Marie-Josée** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - **M. RIVIERE Raphaël** a donné mandat à M. BENARD Alex - **M. BADER Ricardot** a donné mandat à M. MONDON René - **Mme BETON Fernande** a donné mandat à Mme CADERBY Colette

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE Vincent est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 5/ Orientations budgétaires 2013
- Service annexe de la régie funéraire

Rappel des données financières 2012 :

Section unique de fonctionnement

- Prévisionnel dépenses : 3 200,00
- Prévisionnel recettes : 3 200,00

La réalisation est la suivante :

- Dépenses : 2 209,00 €
- Recettes : 3 456,00 €

Orientations budgétaires 2013 :

Le Maire rappelle au Conseil que la régie funéraire supporte uniquement les dépenses liées au service de fossoyage.

En recettes, la prestation est facturée aux usagers à hauteur de 80 €.

Pour l'année 2013 :

• Les recettes prévisionnelles sont estimées à **3 200 €** (base prestation : environ 40 décès par an)

• Les dépenses à :
- Coût du personnel : 3 000
- Petites fournitures : 200

En 2013, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le même niveau de prestation qu'en 2012 pour ce service.

Après discussions, le Conseil Municipal décide, **pour 2013,** de maintenir au même niveau qu'en 2012, les prestations du **service de la régie funéraire.**

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

